

# SALARIES/EMPLOYEURS : BIEN ENSEMBLE DANS L'ENTREPRISE



L'Appel d'Offre Spécifique (AOS) peut être consulté sur :

<https://vivea.fr/vivea-en-region/centre-val-de-loire/>

## CONTEXTE



Les entrepreneurs du vivant sont confrontés à de nombreuses difficultés : une pénurie de main d'œuvre, un manque de compétences des salariés, un turn-over important, un choc générationnel, un manque d'attractivité du secteur. Ils sont également mis en difficulté par leur fonction d'employeur pour laquelle ils sont bien souvent mal à l'aise et manquent de compétences.

La gestion des salariés étant un enjeu majeur de performance et de durabilité des exploitations, les élus du comité régional VIVEA Centre Val de Loire ont souhaité lancer un appel d'offre spécifique pour accompagner les employeurs de main d'œuvre à améliorer leurs pratiques de recrutement et de fidélisation de leur(s) salarié(s).

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation doit permettre à chaque participant de développer des compétences sur au moins l'un des deux objectifs visés suivants :

### ► Recruter un salarié

Au choix parmi les thématiques suivantes : attirer, embaucher, accueillir

### ► Fidéliser un salarié :

Au choix parmi les thématiques suivantes : développer une coopération efficace, mieux communiquer et écouter l'autre, concevoir et mettre en place une politique de fidélisation de ses salariés

**Les objectifs pédagogiques devront être opérationnels et atteignables au regard de la durée de la formation.**



## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Une pédagogie centrée sur les participants et une animation participative :

- Favoriser les échanges entre pairs, la prise en compte des pratiques des stagiaires et une analyse des situations professionnelles rencontrées par les stagiaires.
- Le formateur doit accompagner les stagiaires dans l'émergence de solutions et renforcer leur autonomie.



## À RETENIR

- **Période de réalisation** : 01/01/2024 au 31/03/2025
- **Publics / région** : Contributeurs de la région Centre Val de Loire
- **Durée de la formation** : 7h minimum
- **Prix d'achat plafond** : 50 €/hs + PQF
- **Prise en charge plafond** : 45 €/hs + PQF
- **Demande de financement** : en priorité 4, GRH, en cochant le projet « Relations Humaines »

## NOUS POUVONS VOUS ACCOMPAGNER

**Morgane HUSSON**

Départements : 28-41-45

06 77 80 31 36 / [m.husson@vivea.fr](mailto:m.husson@vivea.fr)

**Julien TUESTA**

Départements : 18-36-37

06 07 71 26 35 / [j.tuesta@vivea.fr](mailto:j.tuesta@vivea.fr)



Rédacteurs : VIVEA Délégation OUEST - Région Centre Val de Loire

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : Février 2024 Date de révision :

Titre de l'AOS	<b>SALARIES/EMPLOYEURS : BIEN ENSEMBLE DANS L'ENTREPRISE</b>
Validité de l'AOS	Date de début 14/02/2024 Date de fin 31/12/2027 L'appel d'offre spécifique est conclu sur une durée de 3 années et peut faire l'objet d'une révision annuelle.
<b>Cadre général</b>	
<b>Contexte</b>	<p>VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 504 448 contributeurs dont 22 663 en région Centre Val de Loire. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur <a href="http://www.vivea.fr">www.vivea.fr</a>).</p> <p><b>L'origine de l'appel d'offre</b></p> <p>Les entrepreneurs du vivant sont confrontés à de nombreuses difficultés : une pénurie de main d'œuvre, un manque de compétences des salariés, un turnover important, un choc générationnel, un manque d'attractivité du secteur. Ils sont également mis en difficulté par leur fonction d'employeur pour laquelle ils sont bien souvent mal à l'aise et manquent de compétences. Aujourd'hui, la région Centre Val de Loire compte près de 9 000 employeurs et 55 000 salariés. Parmi eux, 25% sont en CDI et 75% sont en CDD avec une grande majorité de saisonniers. Les filières qui emploient le plus sont les cultures et élevages non spécialisés, la viticulture, les entreprises du paysage, les cultures spécialisées et les entreprises de travaux agricoles.</p> <p>Depuis plusieurs années, la tendance est à l'augmentation du nombre d'employeurs et de salariés pour remplacer la main d'œuvre familiale. Il existe également un enjeu de renouvellement des générations pour les salariés à prendre en compte car, d'ici 5 ans, 30% des salariés auront atteint l'âge de départ à la retraite.</p> <p>Ainsi, la gestion des salariés étant un enjeu majeur de performance et de durabilité des exploitations, les élus du comité régional VIVEA Centre Val de Loire ont souhaité lancer un appel d'offre spécifique relatif à cette thématique pour accompagner les employeurs de main d'œuvre à développer leurs compétences en gestion des ressources humaines.</p>
<b>Public éligible à VIVEA</b>	Il s'agit des contributeurs et contributrices de VIVEA à jour de leur contribution. Ce sont les actifs non-salariés qui relèvent du régime agricole : chefs d'entreprise (y compris cotisants de solidarité de moins de 62 ans), conjoints collaborateurs et aides familiaux.



	<p>Les secteurs concernés sont : les exploitations et entreprises agricoles, les entreprises de travaux forestiers et de travaux agricoles, les entreprises du paysage et du secteur du cheval (sauf celles du spectacle et les loueurs d'équidés).</p> <p>Cet appel d'offre spécifique s'adresse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aux employeurs de main d'œuvre actuels et futurs</li> <li>• Aux maîtres d'apprentissage, tuteurs, accueillant des apprentis ou stagiaires</li> </ul> <p>Concernant le recrutement du public, les modalités de mobilisation et de partenariat proposé pourront être précisées dans la demande de financement dans la partie « <i>public visé et zone géographique</i> ».</p> <p><b>Le périmètre géographique</b> Région Centre Val de Loire</p>
<p><b>Objectifs généraux de l'appel d'offre</b></p>	<p>Développer une offre de formation spécifique permettant aux contributeurs d'améliorer leurs pratiques pour recruter et fidéliser un salarié.</p>
<p><b>Actions attendues</b></p>	
<p><b>Objectifs de formation</b></p>	<p>La formation doit permettre à chaque participant de développer des compétences sur <u>au moins l'un des deux objectifs visés suivants</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Recruter un salarié :</b>            Au choix parmi les objectifs pédagogiques suivants (liste non exhaustive) :           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Savoir présenter son entreprise (histoire, activité, équipe, valeurs) et son métier positivement</li> <li>○ Savoir donner du sens aux missions assurées par le salarié</li> <li>○ Connaître le contexte de l'emploi agricole</li> <li>○ Identifier ses besoins, définir le profil et les conditions salariales</li> <li>○ Rédiger une offre d'emploi attrayante</li> <li>○ Savoir diffuser une offre d'emploi</li> <li>○ Préparer et mener un entretien d'embauche</li> <li>○ Préparer l'arrivée et accueillir un salarié sur son exploitation</li> <li>○ Construire un plan d'intégration</li> <li>○ ...</li> </ul> </li> <li>▶ <b>Fidéliser un salarié :</b>            Au choix parmi les objectifs pédagogiques suivants (liste non exhaustive) :           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Développer une coopération efficace (organiser le travail à plusieurs, partager une vision commune, impliquer le salarié dans la vie de l'entreprise et l'atteinte des objectifs, motiver, responsabiliser...)</li> <li>○ Mieux communiquer et écouter l'autre (connaître les attentes de ses salariés, connaître le rapport au travail des nouvelles générations,</li> </ul> </li> </ul>



	<p>donner des consignes et s'assurer de leur bonne compréhension, mettre en place des temps d'échange, organiser des moments fédérateurs conviviaux, valoriser...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Concevoir et mettre en place une politique de fidélisation de ses salariés (règles de fonctionnement, entretiens individuels et professionnels, prévoir la montée en compétences de ses salariés, ...)</li> <li>○ ...</li> </ul> <p><b>Pour une formation de 7h, une attention particulière sur la constitution du groupe est préconisée (problématique comparable,...) pour permettre une meilleure efficacité du scénario pédagogique. Les objectifs pédagogiques devront être opérationnels et atteignables au regard de la durée de la formation.</b></p>
<p><b>La durée de la formation</b></p>	<p>La durée minimum doit être de 7 h.</p>
<p><b>Période de réalisation des actions</b></p>	<p>Au titre de l'exercice budgétaire de l'année 2024 Date début des formations : entre le 15 mars 2024 et le 31 décembre 2024 Fin des formations : au plus tard le 31 mars 2025</p>
<p><b>Modalités de formation</b></p>	<p><b>Les modalités pédagogiques</b> La formation doit reposer sur une pédagogie centrée sur les participants et une animation participative. La formation doit favoriser les échanges entre pairs, la prise en compte des pratiques des stagiaires et une analyse des situations professionnelles rencontrées par les stagiaires.</p> <p>Pour les formations de plus de 14h, les élus du comité préconisent une séquence d'accompagnement individualisé pour améliorer l'efficacité de la formation.</p> <p>Les stagiaires doivent être acteurs des solutions sur lesquelles ils s'engageront Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « <i>méthodes pédagogiques et moyens matériels</i> ».</p> <p>Les formateurs doivent être experts du domaine mais aussi capables de faire fructifier les expériences des participants en faisant émerger les décisions/solutions propres à chacun et en apportant les connaissances plus théoriques au moment opportun.</p> <p>.</p>
<p><b>Autres critères</b></p>	<p><u>Prérequis des stagiaires</u> : Pas de prérequis <u>Modalités d'évaluation</u> : Il est demandé de mettre en œuvre systématiquement un recueil des appréciations des stagiaires. Pour les actions de 35 heures et plus, il est impératif de réaliser une évaluation des acquis au regard des objectifs de la formation.</p>



	<p>Par ailleurs, il est préconisé de développer l'évaluation de chaque dispositif de formation pour mesurer l'efficacité et l'impact de la formation sur les pratiques des bénéficiaires.</p> <p>Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « <i>critères et modalités d'évaluation des résultats</i> ».</p>
<p><b>Modalités de prise en charge</b></p>	
<p><b>Engagement de l'organisme</b></p>	<p>En répondant à cet appel d'offre, l'organisme de formation s'engage à respecter les critères qui y sont définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'adéquation aux objectifs des actions ;</li> <li>▶ L'adéquation aux modalités de formation requises</li> <li>▶ Le cas échéant, les caractéristiques du public, les autres critères et le titre de l'action.</li> </ul> <p>VIVEA pourra contrôler si l'organisme respecte les critères fixés par le présent appel d'offre. L'organisme s'engage à fournir, à la demande de VIVEA, les justificatifs montrant le respect de ces engagements.</p>
<p><b>Critères de sélection</b></p>	<p>Les critères sur lesquels seront sélectionnées les DF en lien avec les propositions attendues sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'adéquation aux objectifs de formation</li> <li>▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire)</li> <li>▶ Les modalités pédagogiques proposées</li> <li>▶ L'adéquation au public visé.</li> <li>▶ Les compétences des formateurs</li> </ul>
<p><b>Conditions de prise en charge par VIVEA</b></p>	
<p><b>Prix d'achat</b></p>	<p>Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.</p> <p>Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à <b>50 € TTC</b> par heure/stagiaire.</p> <p>La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre. VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat.</p>
<p><b>Prise en charge</b></p>	<p>La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à <b>45 € TTC</b> par heure/stagiaire. La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre. VIVEA se réserve la possibilité de négocier la prise en charge.</p> <p>Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels Co-financeurs (en</p>



	fonction des territoires).
<b>Les critères qualitatifs de l'action</b>	
Nombre de participants minimum par action	1
Nombre de participants maximum par action	15
<b>Accompagnement individualisé</b>	
Accompagnement individualisé autorisé	▶ Oui
<b>Formation Mixte Digitale</b>	
Formation Mixte Digitale autorisée	▶ Oui
<b>Formation Ouverte à distance</b>	
Formation Ouverte à distance autorisée	▶ Oui
<b>Modalités de dépôt de la demande de financement</b>	
	<p>La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA sur une session d'instruction de l'appel d'offre permanent du comité régional du lieu de réalisation de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans la priorité 4 « Développer l'efficacité et la qualité de vie au travail »</li> <li>• Dans le domaine de compétence « Gestion des ressources humaines »</li> <li>• En cochant le projet : « Relations Humaines »</li> </ul>
<b>Champ d'application</b>	
	Cet appel d'offre spécifique concerne : la région Centre Val de Loire

**Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :**

Morgane HUSSON, 28/41/45, m.husson@vivea.fr ou 06 77 80 31 36

Julien TUESTA, 36/37/18, j.tuesta@vivea.fr ou 06 07 71 26 35